



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



MINISTERE DE LA SANTE ET
DE L'HYGIENE PUBLIQUE

27^{ème} CONGRES DE L'UPU

09-27 AOUT 2021, Abidjan

Schéma général de veille sanitaire et de prise en charge médicale

TERMES DE REFERENCES

I. Contexte et justification

- 27^{ème} Congrès de l'UPU : Abidjan du 09 au 27 Août 2021.
- Environ 800 personnes sont attendues.
- Ce congrès se tient dans un contexte de sécurité sanitaire mondiale marquée par l'apparition de maladies émergentes, réémergences et de regain de la lutte contre les menaces sanitaires.

Il convient donc d'adopter des mesures appropriées afin de garantir la bonne santé des hôtes à leur arrivée, pendant leur séjour et à leur départ en renforçant l'application des dispositions du règlement sanitaire international (RSI).

II. Objectifs

1. Objectif Général

- Assurer la veille sanitaire et la prise en charge médicale des participants.

2. Objectifs Spécifiques

- Assurer la prévention des maladies transmissibles par la vaccination anti-marijuana, l'hygiène et la salubrité des lieux devant recevoir les hôtes et la prophylaxie du paludisme pour les hôtes provenant des pays non endémiques au paludisme ;
- Assurer le contrôle sanitaire à l'aéroport et dans tous les lieux devant recevoir les hôtes ;
- Détecter d'éventuelles affections transmissibles susceptibles de se propager parmi les participants ;
- Prendre des mesures de riposte en cas d'éventuelles pathologies transmissibles ;
- Assurer la prise en charge des hôtes en cas de maladie et d'urgence médicale.

III. Mise en œuvre des activités

1. Coordination

- Assurée par le Directeur du SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE.
- Réunions de coordination avant, pendant et après le congrès.
- Durée de couverture médicale : 22 jours (deux (02) jours avant le congrès et un (01) jour après la fin des travaux

Pour mener à bien ces tâches une commission santé a été mise en place.

- Composition de la commission :

Nom	Titre, Structure, Niveau de responsabilité	Tel	Email
Dr SISSOKO Jacques	Président de la commission Directeur du SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE Représentant du MSHP	07 07 07 53 53	Sissokojas1999@yahoo.fr
BLEHIRI Franck Simon	Vice-président , Coordonnateur National pour l'utilisation des TIC dans le domaine de la santé	07 09 62 02 52	f.blehiri@sante.gouv.ci
Pr BENIE Bi Vroh	Membre Directeur de l'INHP Responsable des activités de prévention, de contrôle et de riposte (vaccination, hygiène et assainissement)	07 07 71 49 97	Beniebi2018@hotmail.com

<p>Dr ANVO Anvocat Roger</p>	<p>Membre Responsable des activités du SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE et des Sapeurs-Pompiers Militaires</p>	<p>04 05 96 14 56</p>	<p>anvocat@gmail.com</p>
<p>Dr KOUAKOU KOFFI MATHIAS</p>	<p>Membre Co-responsable des activités SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE et Sapeurs-Pompiers Militaires Responsable du personnel médical</p>	<p>07 09 33 97 70</p>	<p>Kkmathias70@gmail.com</p>
<p>Dr DIGBO Delaguerre</p>	<p>Membre Médecin commandant Responsable des activités GROUPEMENT DES SAPEURS POMPIERS MILITAIRES</p>	<p>01 02 51 79 89</p>	<p>okhdidier@gmail.com</p>
<p>Dr CHATIGRE KOUAKOU EVARISTE</p>	<p>Membre Responsable des hospitalisations et des évacuations</p>	<p>07 07 81 07 74</p>	<p>evaristekc@yahoo.fr</p>
<p>Dr KOUASSI EPSE KOUASSI VIVIANE</p>	<p>Membre Responsable de pharmacie</p>	<p>07 07 11 99 41</p>	<p>emissah2000@gmail.com</p>

2. Activités de la commission santé

2.1 Activités de prévention : Responsable INHP

Prévention COVID-19

- **Désinfection des véhicules de transport des congressistes**
- **A l'Aéroport d'Abidjan**
 - Désinfection systématique des bagages
 - Prise de température avec le thermomètre pistolet à infrarouge
 - **Tout voyageur arrivant à Abidjan doit présenter un test PCR négatif**
 - A défaut il sera prélevé pour un PCR.
 - Son passeport sera conservé à l'aéroport et il regagnera son hôtel mais ne participera à aucune activité en l'absence du résultat du prélèvement PCR.
 - Le résultat du PCR lui sera transmis 24h après le prélèvement.
 - En cas de test négatif le passeport lui sera remis et il pourra vaquer à ses occupations
 - En cas de test positif, il sera isolé et traité.
 - Le port du masque est obligatoire.
 - Des dispositifs de lavage des mains avec du savon et des gels hydro alcooliques de même que les masques seront disponibles.
- **A l'hôtel**
 - Prise de température avec le thermomètre pistolet à infrarouge
 - Le port du masque est obligatoire
 - Des dispositifs de lavage des mains avec savon et gels hydro alcooliques seront disponibles
 - Des masques seront disponibles pour les participants
- **Dans les salles des travaux**
 - Prise de température avec le thermomètre pistolet à infrarouge
 - Le port du masque est obligatoire
 - Des dispositifs de lavage des mains avec savon et gels hydro alcooliques seront disponibles
 - Des masques seront disponibles pour les participants
 - Respect de la distanciation de 1 mètre ou 2 mètres
 - Un test PCR sera fait tous les 03 jours

Prévention Fièvre Jaune

- **Tout voyageur arrivant à Abidjan doit présenter une preuve de vaccination contre la fièvre jaune.**
- L'entrée en Côte d'Ivoire sera refusée aux voyageurs qui ne pourront pas produire un certificat de vaccination contre la fièvre jaune.
- Des équipes de vaccination, postées aux différents points de contrôle sanitaire de l'aéroport, se tiendront à leur disposition pour les vacciner à leur frais et leur délivrer un certificat de vaccination.

Prévention du paludisme

Pour la prévention du paludisme chez les ressortissants des pays indemnes de paludisme, conformément aux directives du Programme National de Lutte contre le Paludisme :

- **Prise de Malarone** comprimé pelliculé 100 mg / 250mg (association Proguanil + Atovaquone)

1-Commencer le traitement la veille ou le jour du départ en zone d'endémie.

2-Poursuivre le traitement pendant la durée du risque d'impaludation et 7 jours après avoir quitté la zone d'endémie.

3-La posologie chez les adultes et enfants de plus de 40 kg de poids corporel (environ 12 ans d'âge) est de 1 comprimé par jours pris à heure fixe.

Fiche d'Information Sanitaire

Une fiche d'information sanitaire sera élaborée et distribuée.

Hygiène et Assainissement

Il s'agit essentiellement des activités d'inspection et de contrôle sanitaire des lieux qui vont recevoir les hôtes.

2.2 Activités de soins médicaux : Responsable SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE

La prise en charge médicale sera faite par le Service d'Aide Médicale Urgente SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE (médecins et infirmiers).

a. sur le site du congrès

- Dans le hall du palais des congrès du Sofitel/Hôtel Ivoire une salle sera aménagée pour servir d'infirmierie ; elle doit comprendre :
 - 02 tables d'examen
 - 04 potences
 - 04 paravents
 - 02 bureaux médecins
 - 02 fauteuils médecins
 - 08 chaises visiteurs
- Une ambulance de réanimation équipée sera stationnée sur le parvis du palais des congrès
- Une ambulance de réanimation équipée sera stationnée dans le parking de la tour
- Une ambulance du GROUPEMENT DES SAPEURS POMPIERS MILITAIRES sera stationnée côté Patinoire
- Un véhicule incendie du GROUPEMENT DES SAPEURS POMPIERS MILITAIRES sera stationné côté tour.

b. Dans chaque site d'hébergement

Une chambre/infirmierie doit être mise à la disposition du SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE pour une assistance médicale 24H /24H

c. Etablissements sanitaires publics et privés

Ils sont identifiés et seront informés par le Comité d'Organisation. Il s'agit de :

- Pour le secteur Public : Institut de Cardiologie d'Abidjan, Centre Hospitalo-Universitaire de Treichville, Centre Hospitalo-Universitaire de Cocody,
- Pour le secteur Privé : Clinique Farah, PISAM, Groupe Médical du Plateau, Polyclinique Hôtel DIEU, clinique de l'Indénié.

2.3 Activités de secours généraux : Responsable GROUPEMENT DES SAPEURS POMPIERS MILITAIRES

- Prévention des risques liés aux structures d'accueil
- Brancardage, Ramassage et Evacuation du grand public

CONCLUSION

La liste des besoins et un projet de budget vous sera communiqué ultérieurement.

Un rapport sera produit régulièrement et transmis au Comité d'Organisation.

Des courriers leur seront adressés afin de les informer de la tenue de réunion d'information.

Des informations (Guide du voyageur) relatives à la santé seront mises à la disposition des participants, des établissements sanitaires, des hôtels, des restaurants...

Ces informations sanitaires seront diffusées dans les différentes ambassades et postées sur le site du sommet afin d'informer les participants de ces pays.

Après le Sommet, Une réunion bilan sera faite et un rapport sera rédigé par la coordination.